


Numéro	DL200120-KM01	 Illkirch-Graffenstaden
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Finances locales – Divers	
Objet	Admission en non-valeur : annulation partielle suite à recouvrement	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 13 février 2020

L'an deux mil vingt le treize février à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni, à l'Illiade - en session ordinaire -, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Claude FROEHLI, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Claude FROEHLI, Maire, Madame Séverine MAGDELAINE, Monsieur Emmanuel BACHMANN, Madame Martine CASTELLON, Monsieur Richard HAMM, Madame Huguette HECKEL, Monsieur Bernard LUTTMANN, Monsieur Henri KRAUTH, Madame Françoise SCHERER, Monsieur Naoufel GASMI, adjoints, Madame Edith ROZANT, Monsieur Jacques BIGOT, Monsieur Patrick FENDER, Monsieur Alain SAUNIER, Monsieur Michel WAGNER, Madame Carine ERB, Monsieur Yves HAUSS, Madame Carolle HUBER, Madame Pascale-Eva GENDRAULT, Madame Catherine MILLOT, Monsieur Emmanuel LOUIS, Madame Sophie QUINTIN, Madame Tiphaine RICHARD-BOUTE, Monsieur Jérémy DURAND, Monsieur André KUHN, Madame Béatrice HESS, Madame Alfonsa ALFANO, Monsieur Daniel HAESSIG, Monsieur Serge SCHEUER, Monsieur Thibaud PHILIPPS, Madame Elisabeth DREYFUS, Monsieur Yvon RICHARD, Conseillers.

Etaient excusés :

- Madame Fabienne COSMO ayant donné procuration à Monsieur Alain SAUNIER
- Madame Sonia DE BASTOS-LAUBER ayant donné procuration à Monsieur Emmanuel BACHMANN
- Monsieur Alain MAZEAU ayant donné procuration à Monsieur Daniel HAESSIG

Nombre de conseillers présents :	32
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	7 février 2020
Date de publication délibération :	18 février 2020
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	18 février 2020

Numéro	DL200120-KM01	1/1
Matière	Finances locales - Divers	

II. FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

4. ADMISSION EN NON-VALEUR : ANNULATION PARTIELLE SUITE A RECOUVREMENT

Par délibération du Conseil Municipal du 14 novembre 2019, la Ville d'Illkirch-Graffenstaden a validé l'admission en non-valeur des différentes créances déclarées irrécouvrables par le Comptable de la Trésorerie d'Illkirch-Graffenstaden pour un montant global de 26 509,71 euros.

Cette dépense a fait l'objet de deux mandats de paiement sur les comptes suivants :

- Compte 6541 « Créances admises en non-valeur » à hauteur de 1 760,32 euros (mandat n° 5480 du 28 novembre 2019)
- Compte 6542 « Créances éteintes » à hauteur de 24 749,39 euros (mandat n° 5481 du 28 novembre 2019).

En date du 29 novembre 2019, la Trésorerie d'Illkirch-Graffenstaden a informé la Ville d'Illkirch-Graffenstaden que certaines créances déclarées irrécouvrables avaient fait l'objet de recouvrement pour un montant de 204,83 euros, selon le détail suivant :

- SCHNEIDER Paul pour un montant de 5,32 euros (Titre 1323/2007)
- SCHNEIDER Paul pour un montant de 107,98 euros (Titre 355/2008)
- SCHNEIDER Paul pour un montant de 90,39 euros (Titre 319/2008)
- METZ Christophe pour un montant de 0,09 euros (Titre 80/2014)
- Sarl FIT E-MOTION pour un montant de 1,05 euros (Titre 21/2019).

Le Comptable de la Trésorerie d'Illkirch-Graffenstaden propose donc l'émission de titres de recettes au compte 7714 « Recouvrement sur créances admises en non-valeur » permettant d'annuler partiellement le mandat n° 5480 du 28 novembre 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'autoriser la Ville d'Illkirch-Graffenstaden, à procéder à l'annulation partielle de l'admission en non-valeur des différentes créances déclarées irrécouvrables par le Comptable de la Trésorerie d'Illkirch-Graffenstaden pour un montant total de 204,83 euros, par l'émission de titres de recettes au compte 7714.**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte, à l'unanimité, la présente délibération.**

Pour extrait conforme

**Le Maire
Claude FROEHLY**